INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

BROMONT
INSPIRE L'ACTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1082-2019

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 750 000 $ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LE BOULEVARD DE L'INNOVATION ET SUR LA RUE UNIFIX

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Bromont décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer les travaux de prolongement des infrastructures identifiés aux annexes suivantes :

Annexe A - Prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard de l'Innovation

Annexe B - Prolongement des infrastructures municipales sur la rue Unifix

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 750 000 $ pour les fins du présent règlement. Le tout tel qu'il appert des estimations détaillées et préparées par Steve Médou, ing., en date du 16 décembre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe « A » et annexe « B »**.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 750 000 $ sur une période de 20 ans.

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fdenligne.com - 1-800-363-9251 - No. F030

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe A – Bordereau d'estimation budgétaire
Annexe B - Bordereau d'estimation budgétaire

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

INITIALES DU MAIRE

DU GREFFIER

Règlements de la Ville de Bromont

Annexe A

Prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard de l'innovation

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.0	**TRAVAUX GÉNÉRAUX**				
1.1	Gestion de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	30 000,00 $	30 000,00 $
1.2	Gestion et protection des eaux du cours d'eau et de la faune	1	forfait	15 000,00 $	15 000,00 $
1.3	Isolation de conduite (épais 50mm)	100	m.ca.	30,00 $	3 000,00 $
1.4	Relevé d'arpentage pour TQC	1	forfait	2 500,00 $	2 500,00 $
1.5	Excavation de 1ère classe	1 800	m³	65,00 $	117 000,00 $
	Sous-total				167 500,00 $
2	**RÉSEAU D'EAU POTABLE**				
2.1	Conduite d'eau potable en PVC DR-18 et accessoires				
2.1.1	300mm dia.	1 200	m. lin.	420,00 $	504 000,00 $
2.2	Vannes incluant bouches à clé, anode et accessoires				
2.2.1	300mm dia.	2	unité(s)	6 000,00 $	12 000,00 $
2.3	Raccordement à l'existant	1	unité(s)	4 500,00 $	4 500,00 $
2.4	Branchement d'eau potable, 100mm dia.				
2.4.1	Côté Ouest	2	unité(s)	14 000,00 $	28 000,00 $
2.4.2	Côté Est	4	unité(s)	5 000,00 $	20 000,00 $
2.5	Branchement d'eau potable, 200mm dia.				
2.5.1	Côté Ouest	3	unité(s)	17 500,00 $	52 500,00 $
2.5.2	Côté Est	5	unité(s)	7 500,00 $	37 500,00 $
2.6	Poteau d'incendie complet incluant vanne 150mm de dia, bouche à clé, anode, raccordement, accessoires et réfections	8	unité(s)	8 500,00 $	68 000,00 $
2.7	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1 200	m. lin.	12,50 $	15 000,00 $
2.8	Surexcavation de l'assise	50	m³	50,00 $	2 500,00 $
	Sous-total				744 000,00 $
	BOULEVARD DE L'INNOVATION (suite)				
3	**RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE**				
3.1	Conduite gravitaire sanitaire en PVC DR-35				
3.1.1	300mm dia.	1 200	m. lin.	400,00 $	480 000,00 $
3.2	Regard préfabriqué étanche avec cadre ajustable et tampon				- $
3.2.1	1 200mm dia.	13	unité(s)	7 250,00 $	94 250,00 $
3.3	Raccordement à l'existant	1	unité(s)	3 000,00 $	3 000,00 $
3.4	Branchements d'égouts sanitaire PVC DR-35, 200 mm dia.				- $
3.4.1	Côté Ouest	5	unité(s)	12 500,00 $	62 500,00 $
3.4.2	Côté Est	9	unité(s)	4 500,00 $	40 500,00 $
3.5	Nettoyage, essais, inspection télévisée, vérification de la	1 200	m. lin.	18,00 $	21 600,00 $
3.6	Surexcavation de l'assise	100	m³	50,00 $	5 000,00 $
	Sous-total				706 850,00 $
4	**TRAVAUX DE DRAINAGE**				
4.1	Ponceau en PEHD à paroi intérieur lisse R 320 kPa				
4.1.1	450 mm diamètre	81	m. lin.	325,00 $	26 325,00 $
4.1.2	900 mm diamètre	117	m. lin.	600,00 $	70 200,00 $
	Sous-total				96 525,00 $
5	**TRAVAUX DE SURFACE**				
5.1	Réfection du site des travaux	1 200	m.lin.	75,00 $	90 000,00 $
5.2	Réfection d'entrée entrée industrielle (incluant structure de	100	m.ca.	150,00 $	15 000,00 $
	Sous-total				105 000,00 $
	Sous-total				1 819 875,00 $
4.0	Imprévu (10%)				181 987,50 $
5.0	Frais incidents (plan, surveillance et laboratoire)				181 987,50 $
	Total avant taxes				2 183 850,00 $
			TPS	5%	109 192,50 $
			TVQ	9,975%	217 839,04 $
					2 510 881,54 $
	Rist. TPS			100%	-109 192,50 $
	Rist. TVQ			50%	-108 919,52 $
	Montant taxe nette :				2 292 769,52 $
	Montant total taxes nettes arrondi			**Total :**	**2 293 000,00 $**

Date : 16 décembre 2019

Préparé et approuvé par :

Steve Médou, ingénieur
Directeur services techniques

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fdenligne.com - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Règlements de la Ville de Bromont

Annexe B

Prolongement des infrastructures municipales sur la rue Unifix

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1	**TRAVAUX GÉNÉRAUX**				
1.1	Gestion de la circulation, sécurité et organisation au	1	forfait	10 000,00 $	10 000,00 $
1.2	Gestion et protection des eaux du cours d'eau et de la faune	1	forfait	15 000,00 $	15 000,00 $
1.3	Isolation de conduite (épais 50mm)	200	m.ca.	30,00 $	6 000,00 $
1.4	Relevé d'arpentage pour TQC	1	forfait	2 000,00 $	2 000,00 $
1.5	Excavation de 1ère classe	150	m³	65,00 $	9 750,00 $
	Sous-total				42 750,00 $
2	**RÉSEAU D'EAU POTABLE**				
2.1	Conduite d'eau potable en PVC DR-18 et accessoires				
2.1.1	250mm dia.	100	m. lin.	325,00 $	32 500,00 $
2.2	Vannes incluant bouches à clé, anode et accessoires				
2.2.1	250mm dia.	1	unité(s)	5 250,00 $	5 250,00 $
2.3	Raccordement à l'existant	1	unité(s)	4 500,00 $	4 500,00 $
2.4	Branchement d'eau potable				
2.4.1	200mm dia.	2	unité(s)	4 250,00 $	8 500,00 $
2.5	Poteau d'incendie complet incluant vanne 150mm de dia,	1	unité(s)	8 500,00 $	8 500,00 $
2.6	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	100	m. lin.	13,00 $	1 300,00 $
2.7	Surexcavation de l'assise	25	m³	50,00 $	1 250,00 $
	Sous-total				61 800,00 $
3	**RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE**				
3.1	Conduite gravitaire sanitaire en PVC DR-35				
3.1.1	250mm dia.	100	m. lin.	300,00 $	30 000,00 $
3.2	Regard préfabriqué étanche avec cadre ajustable et tampon				
3.2.1	1 200mm dia.	1	unité(s)	7 250,00 $	7 250,00 $
3.3	Branchements d'égouts sanitaire PVC DR-35, 200 mm dia.	2	unité(s)	4 500,00 $	9 000,00 $
3.4	Raccordement à l'existant	1	unité(s)	3 500,00 $	3 500,00 $
3.5	Nettoyage, essais, inspection télévisée, vérification de la	100	m. lin.	18,00 $	1 800,00 $
3.6	Surexcavation de l'assise	25	m³	50,00 $	1 250,00 $
	Sous-total				52 800,00 $
4	**TRAVAUX DE DRAINAGE**				
4.1	Ponceau en PEHD à paroi intérieur lisse R 320 kPa				
4.1.1	450 mm diamètre	30	m. lin.	325,00 $	9 750,00 $
4.2	Fossé	250	m. lin.	45,00 $	11 250,00 $
4.3	Rétention eaux pluviale (emprise 20m considérée)	10	m³	300,00 $	3 000,00 $
4.4	Ouvrage de contrôle des MES (60% enlèvement)	1	unité(s)	25 000,00 $	25 000,00 $
	Sous-total				49 000,00 $
5	**TRAVAUX DE SURFACE**				
5.1	Construction fondation de rue (11,0m)	1300	m.ca.	65,00 $	84 500,00 $
5.2	Pavage (9,0m)	1100	m.ca.	60,00 $	66 000,00 $
5.3	Réfection du site des travaux	230	m.lin.	25,00 $	5 750,00 $
	Sous-total				156 250,00 $
	Sous-total				362 600,00 $
	Imprévu (10%)				36 260,00 $
	Frais incidents (plan, surveillance et laboratoire)				36 260,00 $
	Total avant taxes				435 120,00 $
			TPS	5%	21 756,00 $
			TVQ	9,975%	43 403,22 $
					500 279,22 $
			Rist. TPS	100%	-21 756,00 $
			Rist. TVQ	50%	-21 701,61 $
				Montant taxe nette :	456 821,61 $
	Montant total taxes nettes arrondi			**Total :**	**457 000,00 $**

Date : 16 décembre 2019

Préparé et approuvé par :

Steve Médou, ingénieur
Directeur services techniques

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

BROMONT

INSPIRE L'ACTION

CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 1082-2019

AVIS DE MOTION DONNÉ LE :	16 décembre 2019
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU:	13 janvier 2019
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	3 février 2020
APPROBATION DU MAMH :	5 mars 2020
PUBLIÉ LE :	6 mars 2020
ENTRÉE EN VIGUEUR :	6 mars 2020

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fdenligne.com - 1-800-363-9251 - No. F030